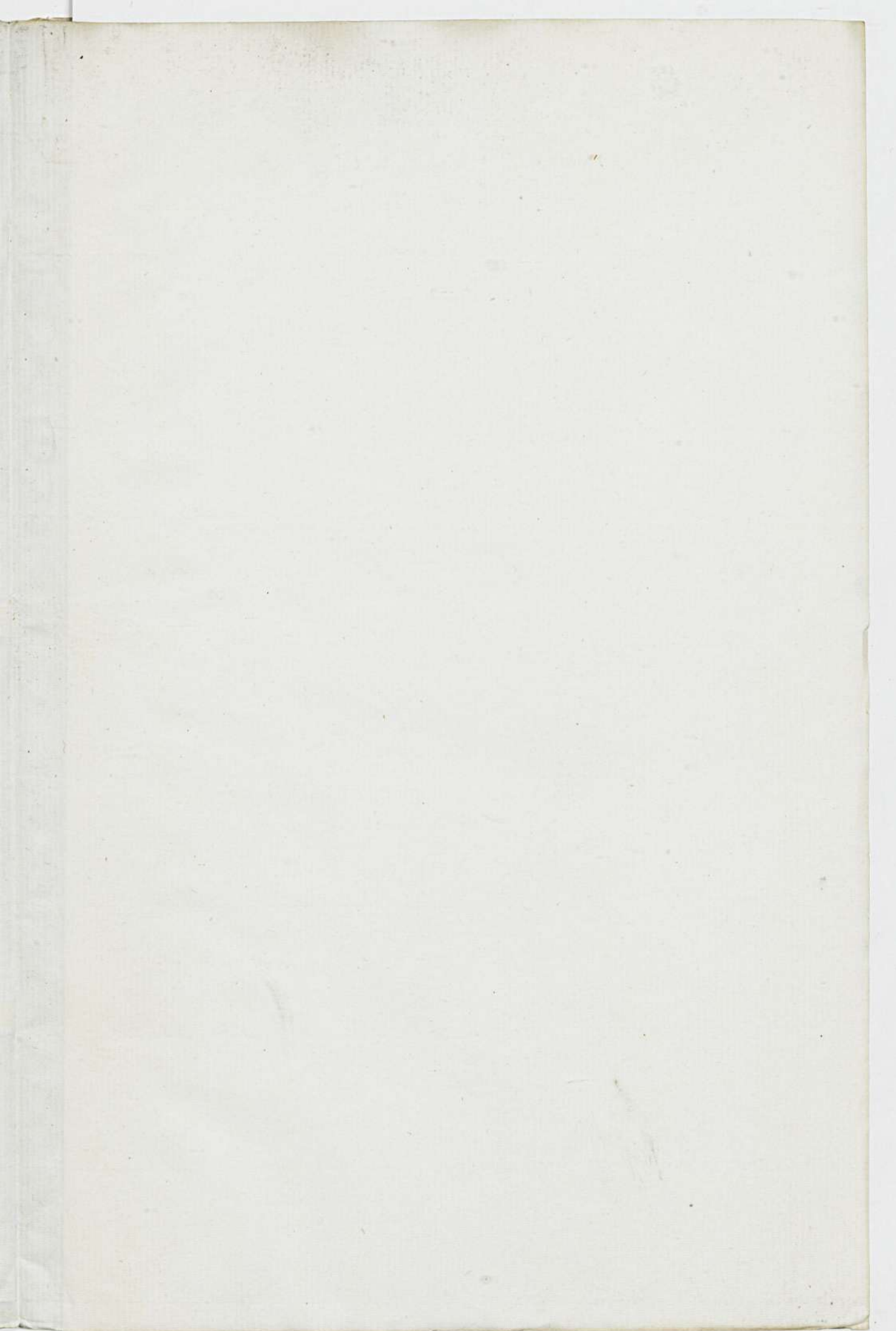


L²⁷_n

34785



L²⁷_n
4785

BARREAU DE TOULOUSE

ÉLOGE

DE

JULES NICOLET

DISCOURS

*Prononcé à l'ouverture de la Conférence des Avocats
le 9 décembre 1883*

PAR

HIPPOLYTE LAURENS

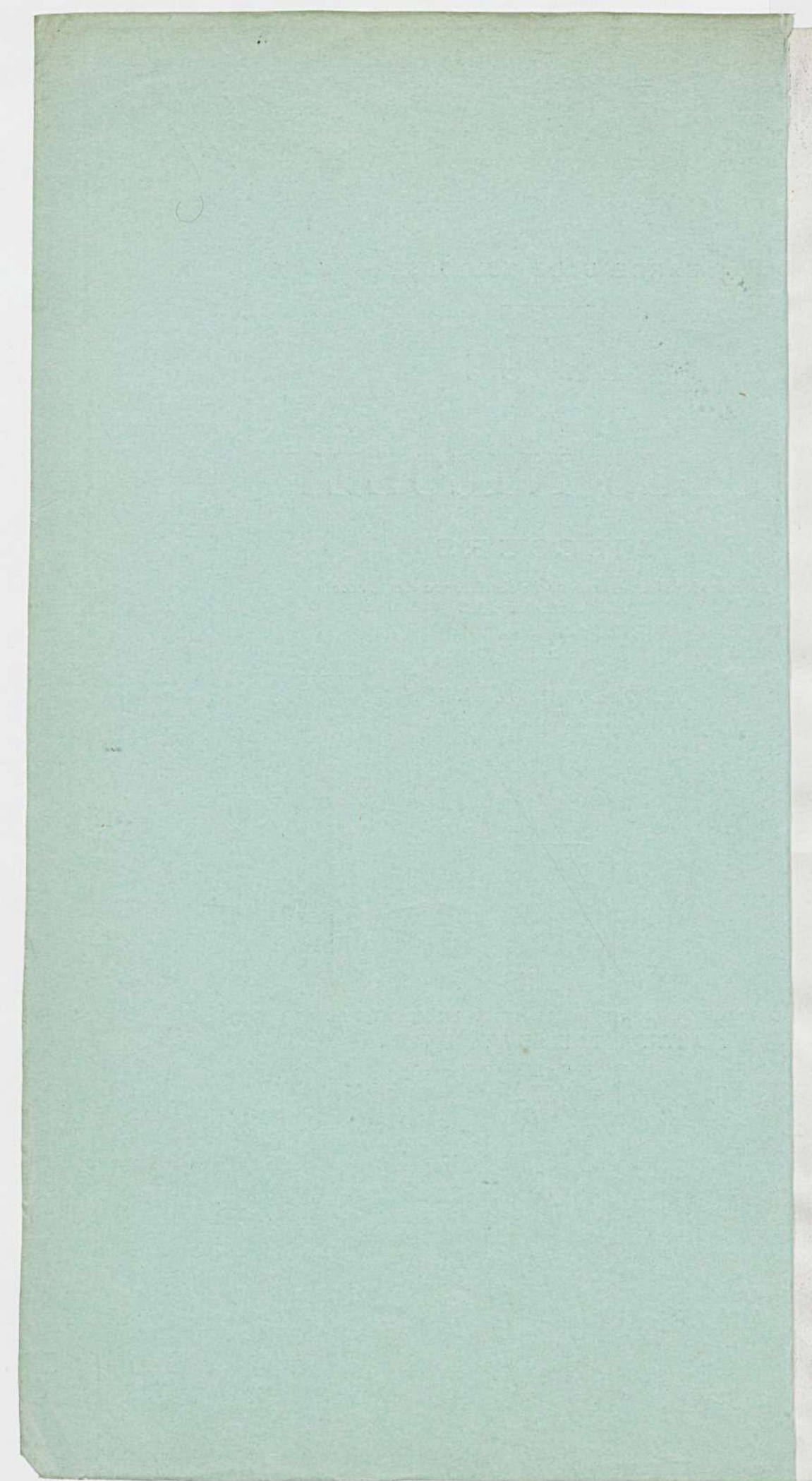
AVOCAT A LA COUR D'APPEL

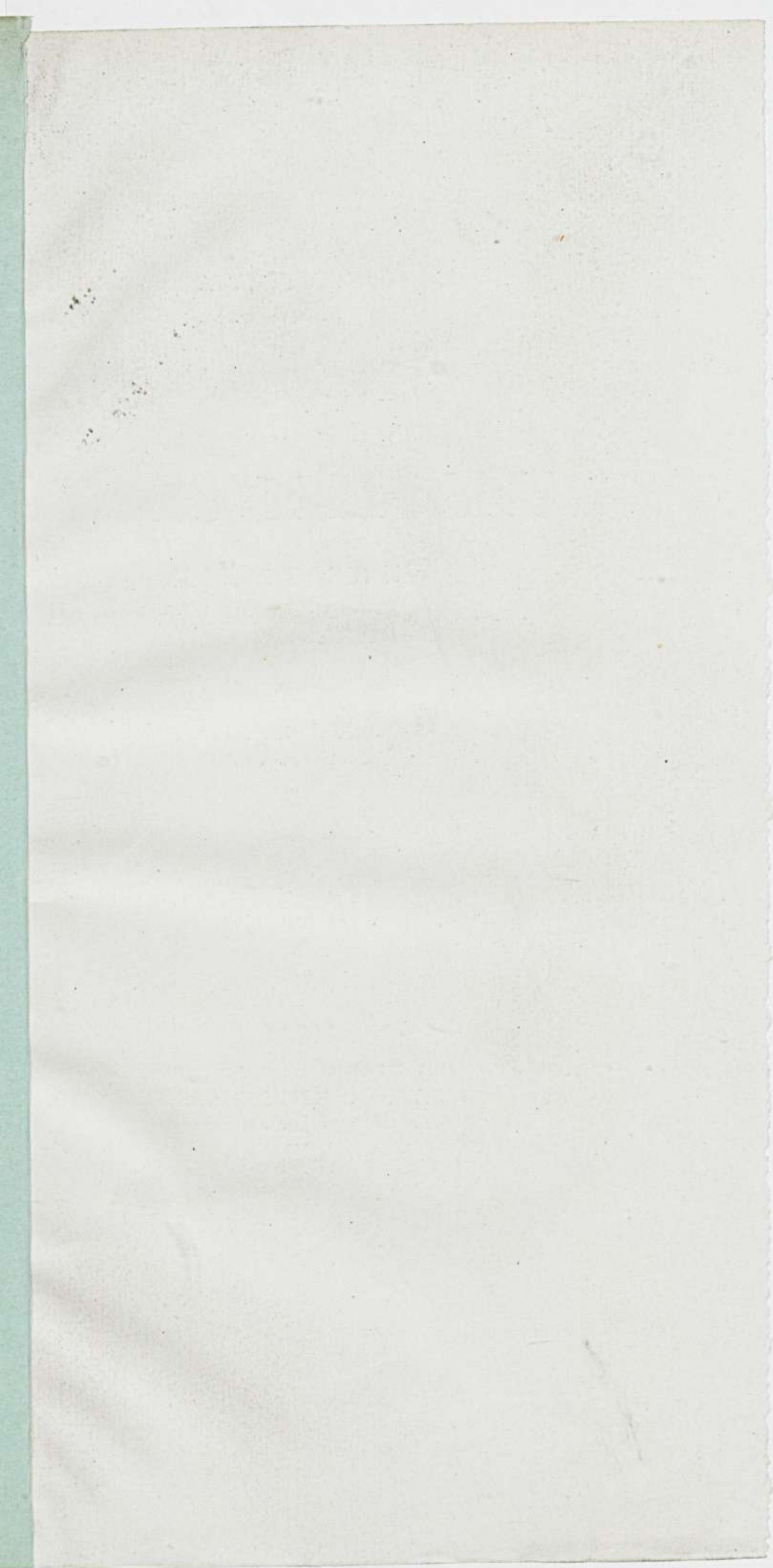
PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, RUE SOUFFLOT, ET RUE TOULLIER, 13.

1883





BARREAU DE TOULOUSE

ÉLOGE

DE

JULES NICOLET

DISCOURS

*Prononcé à l'ouverture de la Conférence des Avocats
le 9 décembre 1883*

PAR

HIPPOLYTE LAURENS

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

ARTHUR ROUSSEAU, ÉDITEUR

14, RUE SOUFFLOT, ET RUE TOULLIER, 13.

1883



Ln²⁷
34785

Châteauroux. — Typographie et Stéréotypie A. MAJESTÉ.

ÉLOGE
DE
JULES NICOLET

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,

MONSIEUR LE BATONNIER,

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Je n'ai été, je ne veux être qu'avocat » ¹, disait, il y a quelques années, l'un des bâtonniers les plus remarquables du barreau parisien.

Paroles bien rares dans tous les temps !... N'a-t-on pas vu, en effet, et ne voit-on pas encore trop souvent les maîtres les plus distingués, après avoir longtemps combattu dans les enceintes de nos Palais de Justice, abandonner ces lieux témoins de leurs plus belles

1. Allocution prononcée, le 23 juillet 1878, par Nicolet, nommé bâtonnier.

victoires, alors que leur talent, parvenu à son apogée, leur aurait permis de recueillir une moisson plus abondante de succès et de triomphes ?

Pourquoi désertier ainsi les luttes si courtoises du Barreau ? Dans cette arène pacifique, ils n'ont donc pas trouvé, ces vaillants athlètes, la réalisation de leurs rêves et de leurs espérances ? L'estime de leurs concitoyens, le développement de leurs plus éminentes facultés, la renommée, et, pour tout dire en un mot, les satisfactions grandes et douces que peut procurer l'exercice d'une profession « aussi ancienne que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice ¹ » ; tout cela ne serait-il qu'un séduisant mirage, dont les images trompeuses s'évanouiraient bientôt pour n'offrir aux regards déçus que de tristes réalités ?

Non, Messieurs : consultez tous ceux qui, après y avoir brillé, se sont éloignés du Barreau ; consultez-les, même lorsque dans une nouvelle carrière ils sont arrivés aux positions les plus élevées : c'est avec émotion et regrets qu'ils vous parleront de « leur vieille robe usée dans de nobles combats ² », et il y a déjà bien des siècles qu'un orateur s'écriait : « Pour moi, ni le jour où je fus décoré du laticlave, ni ceux où, malgré la défaveur d'un nom obscur, j'obtins la questure, le tribunat et la préture, mon cœur ne ressentit

1. D'Aguesseau.

2. Discours prononcé, le 30 novembre 1837, par Chaix d'Est-Ange, nommé procureur général près la Cour de Paris.

une joie plus vive que lorsque la faiblesse d'un talent, que je confesse infiniment médiocre, m'a permis de défendre avec succès un accusé ou de développer heureusement devant les centumvirs des causes importantes¹. »

Aussi ai-je été frappé par les paroles que j'ai placées en tête de cette étude : « je n'ai été, je ne veux être qu'avocat », et je me suis senti attiré vers celui qui les avait prononcées. J'ai étudié attentivement sa vie en la comparant à celle de ses contemporains qui, abandonnant un asile sûr pour une mer houleuse et perfide, sont allés chercher au loin, et bien souvent sans les retrouver, les douces satisfactions que leur avait données la profession d'avocat. Il en est sans doute, parmi ces derniers, qui ont connu les enivrements de la grandeur. Mais parfois que de tristes retours ! La considération jusque-là intacte était désormais exposée à d'injustes attaques, souvent même contestée ; aux ovations les plus enthousiastes succédaient l'abandon et l'ingratitude de ceux qui, la veille encore, auraient trouvé notre langue trop pauvre pour célébrer dignement les louanges du maître !

Prendre l'une de ces existences agitées pour vous en montrer les grandeurs et les vicissitudes, j'aurais pu le tenter. Mais j'ai rencontré, chez celui dont je vais vous entretenir et qui est resté avocat, les facultés les plus éminentes, les sentiments les plus élevés, les

1. *Dialogue des orateurs*, Tacite.

grâces les plus séduisantes ; et je n'ai pas dû hésiter, vous le comprendrez, à retracer devant vous le portrait d'un homme qui, réunissant en lui un tel ensemble de qualités, exerça et honora notre profession avec une si constante fidélité.

Il m'a aussi paru intéressant de rappeler au barreau de Toulouse, dans ses détails et surtout dans ses délicatesses, une physionomie sympathique et essentiellement personnelle qu'il a connue, bien peu, il est vrai, assez cependant pour l'apprécier comme elle était si digne de l'être.

Jules Nicolet naquit le 10 février 1819. Parisien de race autant que de naissance, il fut naturellement doué de ces qualités aimables et distinguées que les habitants de la grande cité semblent tenir de quelque bonne fée.

Les brillantes études qu'il fit au collège Rollin le signalèrent bientôt comme un de ces êtres privilégiés qui, pendant leur vie, doivent laisser sur leur passage une traînée lumineuse ; les deux prix, qu'il remporta au concours général de 1837 et dont l'un était celui de discours français, furent la récompense d'un travail énergique et assidu.

Dans le discours, qui valut à Nicolet ce premier succès et dont le texte a été conservé, le jeune rhétoricien fait déjà pressentir l'avocat ; et c'est à ce sujet qu'il mérita l'honneur d'attirer l'attention de cette femme charmante qui, dans des lettres pleines de

verve et de finesse, a su rendre si vivante et si animée la physionomie de son époque : j'ai nommé madame de Girardin ¹.

Après avoir terminé ses études classiques, Nicolet dut se poser la terrible question dont la solution préoccupe tout esprit sérieux et intelligent. — Et maintenant à quelle carrière dois-je me destiner ? — S'il fût resté livré à ses seules inspirations, l'hésitation n'eût pas été pour lui de longue durée ; les sciences naturelles semblaient l'attirer instinctivement, et il leur eût, je crois, volontiers consacré et sa vie et son travail. Mais auprès de lui se trouvait un homme qui l'avait remarqué, avait observé sa nature, étudié ses facultés et mesuré les ressources de son intelligence : c'était M. Defauconpret, principal du collège Rollin. Juge expérimenté et sûr de la jeunesse, il ne se bornait pas à la munir du bagage nécessaire pour parcourir les premières étapes de la vie ; il s'efforçait encore, au milieu des routes nombreuses qui partent du seuil du collège pour conduire à des points si divers, d'indiquer à ses disciples la voie qui, par une pente naturelle, pouvait mener chacun d'eux au but tant désiré. Ce qui en Nicolet avait frappé M. Defauconpret, c'était l'habileté avec laquelle le jeune rhétoricien savait déjà assouplir son style en périodes élégantes, harmonieuses, même éloquentes. Aussi, sans se préoccuper du penchant

1. Lettres parisiennes du vicomte de Launay.

de son disciple pour les sciences, lui conseilla-t-il de se lancer dans la carrière du Barreau. La suite a montré si ce jugement était fondé ; et pourtant... la science a peut-être perdu en Nicolet un savant illustre ; mais le Barreau a certainement gagné un grand avocat.

A l'École, Nicolet se familiarisa avec les grands principes du Droit, tandis que dans l'étude de M^e Denormandie et sans perdre de temps, il s'initiait aux difficultés de la pratique et de la procédure. Enfin, le 4 juin 1842, il prêtait serment sous les auspices de Chaix d'Est-Ange, alors bâtonnier de l'Ordre. Dès ce moment, le voilà dans la mêlée ; il va désormais lutter sans trêve comme sans faiblesse, car la pensée qui domina toute sa vie était celle qu'il exprimait plus tard en termes concis, mais frappants : « Le devoir ne doit jamais dire demain, l'espérance doit le dire toujours ¹. »

Dans les conférences du stage, il se trouva en face de jeunes confrères, tels que Forcade de La Roquette, Chamblain, Oscar de Vallée, Mathieu Bodet. Néanmoins, il ne tarda pas à se distinguer au milieu de ces redoutables concurrents ; aussi, non seulement est-il nommé secrétaire, mais encore est-il, dès sa deuxième année, désigné, lui troisième, comme pouvant concourir pour obtenir l'une des deux récompenses dont disposait alors l'Ordre des avocats de Paris. Il semblait donc qu'après sa troisième année de stage ses

1. Discours prononcé le 23 novembre 1878, par Nicolet, à l'ouverture des conférences du stage.

efforts dussent être couronnés par une haute distinction. Il n'en fut pas ainsi : cet échec, qui causa à Nicolet l'une des plus grandes déceptions de sa vie, loin de le décourager, ne fit que stimuler son zèle, et on put lui appliquer ces belles paroles du philosophe : « *Adversarum impetus rerum viri fortis non vertit* » *animum, manet in statu, et, quidquid evenit, in suum colorem trahit*¹. »

Du reste, la Fortune s'était chargée de dédommager amplement le jeune avocat, en lui permettant de faire dès le commencement de sa carrière, un début des plus brillants. Une société, fondée dans le but d'ouvrir un canal du Havre à Paris, avait dû par suite de complications très graves abandonner les travaux commencés dès 1830. Un ami de la famille Nicolet, engagé dans l'affaire, avait confié le soin de sa défense à M^e Fontaine (d'Orléans) ; mais comme le dossier était énorme (un mètre cube de pièces, selon l'expression pittoresque de M^e Billault), cet ami pria Nicolet de mettre en ordre tous ces documents et de rédiger pour M^e Fontaine un mémoire. Le travail terminé, Nicolet se rendit chez ce dernier pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait. « Voilà un travail qui ne me servira pas, lui dit M^e Fontaine, après l'avoir écouté. — Pourquoi donc, monsieur, demanda Nicolet consterné ? — Parce que vous êtes, mieux que moi, en état de plaider cette affaire, et vous la plaiderez. »

1. Sénèque, de *Providentia*.

Le jour de l'audience arriva, jour à la fois redouté et impatientement attendu ; tout semblait conspirer pour augmenter les appréhensions de Nicolet : l'importance du procès, un auditoire nombreux composé de personnages marquants intéressés dans l'affaire, la brusquerie bien connue du Premier Président Séguier, l'autorité et le talent incontestable de son adversaire, M^e Billault. Nicolet est à la barre ; c'est à lui de prendre la parole : il se lève, la gorge serrée par l'émotion, mais son avenir est en jeu, il doit parler... il parle, et il parle si bien que, dès les premières paroles, le Président Séguier, lui-même, s'empresse de l'encourager et que la Cour, après l'avoir entendu pendant trois heures, lui prodigue les compliments les plus flatteurs. Nicolet était bien de ceux-là « qui, pour leurs coups » d'essai, veulent des coups de maître ».

Ce remarquable début fut suivi d'un succès bien rapide, mais, il faut le reconnaître, pleinement justifié. Les relations nombreuses que possédait la famille de Nicolet, soit dans le monde, soit parmi les hommes d'affaires, procurèrent immédiatement au jeune avocat des causes civiles en nombre assez grand pour que, chose bien rare dans les annales du Barreau, il n'eût pas besoin de recourir aux défenses d'office devant la Cour d'assises.

Il lui arrivait, néanmoins, de rencontrer encore quelques aspérités sur la route à parcourir : alors Nicôlet puisait force et courage dans l'intérieur heu-

reux qu'il s'était déjà créé. N'ayant « d'autre fortune que lui-même ¹ », il n'avait pas hésité, quoique bien jeune, à choisir une compagne ; mais il l'avait choisie telle que son cœur et son intelligence pouvaient la désirer, c'est-à-dire capable de comprendre sa nature délicate, de partager ses goûts fins et artistiques. Et tous les deux ainsi, s'appuyant l'un sur l'autre, ils entrèrent résolument dans la vie, riches de jeunesse, d'espérance, de talent.

Nicolet ne se laissa pas éblouir par les premières faveurs de la fortune : s'il savait « *quid valeant humeri* », il comprenait également « *quid ferre recusent* ² » ; et, mettant à profit les moindres loisirs que lui laissaient les affaires, il ne cessait de travailler, afin d'agrandir le cercle de ses connaissances, soit par des études littéraires, soit par des études juridiques. Surtout il ne perdait pas une seule des occasions qui pouvaient lui permettre de développer et de perfectionner ses facultés oratoires.

Forcade de La Roquette, Nicolet et Chamblain avaient, dès le collège, formé un triumvirat d'amis, qui est resté légendaire au Palais et auquel vint plus tard se joindre M^e Rousse, le grand avocat, l'éminent académicien, que chacun connaît bien, mais dont on ne sait s'il faut admirer le talent plus que le caractère. Pendant que ces jeunes gens faisaient leur stage, ils

1. Plaidoyers et réquisitoires d'Oscar de Vallée.

2. Horace, *Art poétique*.

eurent l'idée de fonder une conférence politique, la première qui ait existé à Paris. Les séances furent d'abord tenues dans la salle d'audience de la justice de paix du 1^{er} arrondissement, obligeamment offerte par M. Forcade de La Roquette père, juge de paix à Paris ; mais bientôt le nombre des jeunes conférenciers augmenta au point que le modeste prétoire devint trop petit, et la conférence, en changeant de domicile, devint la célèbre parlote du quai d'Orsay. Cette réunion compta parmi ses membres une partie des hommes qui, de nos jours, soit à la tribune, soit à la barre, ont brillé et brillent encore d'un vif éclat : outre les fondateurs que je viens de nommer, il me suffira de citer le duc de Broglie, Oscar de Vallée, le duc de Gramont, Madier de Montjau. Au milieu de cette jeunesse d'élite, Nicolet se signalait tout particulièrement dans les discussions les plus élevées, par une étonnante facilité d'improvisation et par une merveilleuse aptitude à s'assimiler promptement les matières les plus diverses et les plus abstraites.

Ainsi fécondées par un travail intelligent et actif, les qualités naturelles du jeune avocat se développaient constamment, en même temps qu'au Palais son rôle grandissait chaque jour. Et lorsqu'il fut appelé, en 1848, à plaider contre Delangle, que les événements politiques venaient de rendre au Barreau, ce grand avocat, après avoir entendu son jeune contradicteur qu'il ne connaissait pas, commença sa réplique en ces termes : « J'ignore, Messieurs, ce qui

a été dit en première instance pour M^{me} de la Moskowa ; mais je crois qu'elle n'a rien perdu à changer de défenseur. Je déclare qu'il est impossible d'apporter plus de talent et de modération dans l'exposition et le développement de la cause, que n'en a apporté mon jeune confrère ¹ ».

Les clients se pressaient donc en foule dans le cabinet de Nicolet, ne craignant point de lui confier la défense des causes les plus ardues et les plus délicates, quel que fût le talent ou la réputation des adversaires qu'on devait lui opposer ; et cependant ces adversaires, c'étaient Chaix d'Est-Ange, Jules Favre, Hébert, Dufaure, Delangle, Duvergier, Bethmont, Liouville, Lachaud, en un mot toute cette pléiade d'hommes éminents qui, vers le milieu de notre siècle, ont donné un lustre si grand à l'éloquence du Barreau. Certes, la lutte au premier abord pouvait sembler inégale : c'était un jeune homme qui venait se mesurer avec des maîtres dont le talent était incontesté, l'expérience consommée, l'autorité considérable. Mais Nicolet sut toujours s'élever à la hauteur de sa tâche ; et si parfois la cause a trahi l'avocat, jamais l'avocat n'a trahi la cause.

De pareils succès auraient satisfait les rêves ambitieux du plus grand nombre. Pour Nicolet, ce n'était pas assez ; avocat occupé, il aspirait encore à étendre sa réputation au delà des murs du Palais. Mais il fallait

1. *Le Droit*, 18 août 1848.

attendre une cause célèbre, une de ces causes qui viennent faire luire des clartés vives et inattendues dans le ciel ordinairement calme et uniforme du monde judiciaire, une de ces causes dans lesquelles l'avocat, s'élevant au-dessus de questions purement personnelles, donne libre carrière aux mouvements passionnés qui s'agitent dans son âme : c'est une noble idée, une grande pensée qu'il défend ; c'est une conquête de l'intelligence qu'il protège contre d'injustes usurpations ; c'est l'exercice d'un droit outrageusement violé qu'il revendique ; c'est une lutte qu'il engage avec les magistrats chargés de la vindicte publique, pour soustraire un accusé à la plus terrible des expiations. La plaidoirie, attendue avec impatience, produit dans l'auditoire ému comme un long frémissement qui, franchissant l'enceinte de la salle d'audience, va se propageant de proche en proche dans le pays tout entier, et la lumière, qui s'étendait d'abord sur l'affaire, projette maintenant ses reflets sur le nom de celui qui a porté la parole... Mais elles sont bien rares, ces causes à sensation, dans lesquelles l'orateur peut enfin trouver l'occasion d'affirmer ainsi son talent et de s'imposer avec éclat à l'admiration de tous.

Le point de départ de la renommée fut pour Nicolet le procès Orsini. Chacun connaît les détails de l'attentat du 15 janvier 1858, si fameux par la grandeur des victimes et le but que se proposaient les conjurés, par la puissance des moyens et la hardiesse de l'exécution.

Nicolet avait été chargé de la défense de Gomez, le domestique et le complice d'Orsini, celui dont les aveux avaient amené l'arrestation des coupables. C'était une tâche bien ingrate que celle de défendre cet accusé, dont la conduite équivoque ne pouvait inspirer aucune sympathie et qui, au lieu d'alléguer comme excuse de son forfait les sentiments derrière lesquels prétendait se retrancher Orsini, répondait simplement qu'il avait obéi passivement, en sa qualité de domestique, aux ordres de son maître. Mais combien cette tâche fut rendue plus difficile encore après cet immortel plaidoyer, dans lequel Jules Favre, usant de toutes les ressources de son admirable éloquence, sans chercher à sauver ni à défendre la tête d'Orsini, se borna, avec une tristesse saisissante, à faire en quelque sorte le testament et l'oraison funèbre de celui qui avait cru assurer par un crime l'indépendance de sa patrie, et qui n'avait plus rien à attendre de la miséricorde des hommes. Après Jules Favre, Nicolet prit la parole... et il fut écouté. Peut-on faire de son discours un plus bel éloge ? Il fut écouté avec émotion lorsqu'il montra Gomez, instrument du crime, transformé en instrument éclatant des réparations que se réserve la Providence ; il fut écouté avec succès lorsqu'il demanda aux jurés de peser la responsabilité des intentions et qu'il les adjura de ne pas faire passer sur quatre têtes « le terrible niveau d'un verdict également impitoyable ¹ ».

1. *Gazette des Tribunaux*, 27 février 1858.

A partir de ce jour, Nicolet n'eut rien à envier : il avait désormais conquis sa place à côté des plus renommés ; sa parole avait acquis l'autorité qui n'appartient qu'aux maîtres, et sa réputation franchissait les limites du monde judiciaire.

Il n'est pas, Messieurs, bien facile de faire l'esquisse d'un talent aussi souple et aussi personnel que l'était celui de Nicolet. Cependant on peut dire tout d'abord que le trait caractéristique de l'esprit du grand avocat fut le sentiment de l'art poussé à ses dernières limites : amateur passionné de musique, fin connaisseur en peinture et en sculpture, lettré délicat, c'était un vrai gourmet de toutes les productions élevées de l'intelligence ; et tout ce qui, de près ou de loin, se rapportait aux choses de l'art, ne le trouva jamais froid ou indifférent. Admirablement secondé dans ses goûts par M^{me} Nicolet, si habile elle-même à manier le ciseau du sculpteur, tout en laissant voir dans son œuvre la touche légère et le sentiment exquis de la femme, Nicolet se plaisait à recevoir dans ses salons les grands artistes qui ont illustré notre époque. C'est ainsi que, dans des réunions où se trouvaient les notabilités de l'Académie française, de la Magistrature et du Barreau, on voyait ici Gounod, Félicien David, Membrée, Saint-Saëns méditant quelque composition nouvelle, là le spirituel Quatrelles s'abandonnant aux charmes d'une conversation pétillante d'entrain, plus loin Gustave Doré, le grand dessinateur, Bonnat, le

célèbre portraitiste, Adolphe Leleux, le peintre révélateur des beautés de la Bretagne ; tandis qu'au milieu de ces grands personnages, de ces privilégiés de l'intelligence, Nicolet, s'entretenant tour à tour avec chacun, savait les éblouir tous, tant par sa facilité surprenante que par l'étendue de ses connaissances. Tel est le milieu artistique dans lequel vivait le grand avocat, et l'on ne conçoit pas qu'il eût pu en fréquenter un autre : n'était-il pas lui-même, ainsi qu'on l'a fort bien dit, un charmant artiste de la parole ?

Chaque plaidoirie de Nicolet était préparée avec autant de soin que l'œuvre d'art la plus parfaite. Selon le conseil que donne Loysel à ceux qui ne veulent pas plaider « tumultuairement », il faisait d'abord « bon et fidèle extrait tant de son sac que de celui de la partie adverse » ; puis il ne dédaignait pas, même pour des affaires de minime importance, de prendre la plume afin de fixer sur le papier la forme que devait revêtir sa pensée, souvent même ne s'arrêtait-il pas à ses premières inspirations ; enfin il arrivait à l'audience avec des notes soigneusement rédigées dans lesquelles se retrouvaient, outre le plan des diverses parties de son discours, les transitions qui devaient les relier entre elles.

A la barre, Nicolet s'appliquait, pour charmer et séduire, à mettre en œuvre tous les dons que la Nature lui avait prodigués avec une si généreuse libéralité. L'élégance exquise, qui se dégageait de tout son être comme le plus délicieux des parfums, faisait de lui un



modèle raffiné de bon goût et de distinction. Physiologie vive et animée, attitude tour à tour pleine d'abandon et de dignité, geste parfois exubérant, mais toujours expressif, organe harmonieux et pénétrant, telles sont les grâces naturelles qui appelaient bien vite sur Nicolet l'attention même des plus indifférents. Et surtout, quels secours puissants ne trouvait-il pas dans l'art de la diction ? A cet égard, il n'y aurait assurément aucune exagération à reconnaître qu'il eût été capable de faire des jaloux parmi ceux-là mêmes qui ont porté si haut le renom de notre première scène française.

Que dirai-je maintenant des ressources infinies de son esprit, des richesses inépuisables de son intelligence, de la puissance communicative de sa sensibilité, des envolées hardies de son imagination ? Comment rappellerai-je la prodigalité habile avec laquelle il dépensait ces trésors précieux ? Tantôt étincelant de verve et d'esprit, tantôt éloquent et passionné, tantôt rigoureux dans ses déductions, toujours clair et précis, il s'attachait, par la grâce et la noblesse du style, par le coloris du langage, à orner les causes les plus arides et les plus ingrates de parures gracieuses et chatoyantes. Mais c'était principalement dans l'exposition des faits que le talent de Nicolet déployait toutes ses séductions : ne heurtant jamais les sentiments de celui qu'il voulait convaincre, il déterminait nettement les événements qui avaient amené le procès, les présentait avec clarté,

les groupait ingénieusement, les animait au souffle de sa parole ardente, et insensiblement conduisait son auditeur, sans que celui-ci s'en aperçût, vers le but proposé. S'arrêtait-il en route pour développer un argument, avec quelle élégance il le formulait ! avec quelle adorable coquetterie il le détaillait dans toutes ses finesses ! avec quelle merveilleuse dextérité il le faisait miroiter pour en montrer tous les côtés brillants ! Lorsqu'il arrivait à la discussion de l'affaire, le procès était déjà plus qu'à moitié gagné, de sorte qu'une argumentation solide et déliée venait uniquement terminer et compléter l'œuvre si bien commencée. Après tout cela, Messieurs, comment ne pas admirer cet irrésistible pouvoir de fascination qui, s'adressant aux sens comme à la raison, au cœur comme à l'intelligence, à tout ce qu'il y a de plus sensible, de plus élevé, de plus vivant dans l'homme, livrait à la merci de Nicolet triomphant tout un auditoire ravi et subjugué ?

Ainsi doué, Nicolet excellait à plaider les causes artistiques ; il était donc tout naturellement désigné comme devant être l'avocat de la Comédie Française et celui de la Société des Gens de Lettres. Quelle finesse il mettait aussi à raconter les détails, toujours si piquants, des causes mondaines ! Dans ces sortes d'affaires, lorsqu'il avait émerveillé l'assistance par une longue suite de saillies vives et pénétrantes, c'était le plus souvent un dernier trait, plus brillant encore, qui caractérisait la situation et venait en

quelque sorte couronner la démonstration. Cette façon de procéder valut un jour à Nicolet, dans un procès en séparation de corps, plaidé en province, une interruption à laquelle il était sans doute bien loin de s'attendre. Les lettres adressées par M. X... à sa femme contenaient-elles la preuve d'une réconciliation entre les époux ? C'est ce qu'avait voulu démontrer l'adversaire de Nicolet, un maître lui aussi dans l'art de bien dire, dont le nom n'éveille jamais dans notre Palais que des sentiments d'affection, d'estime et de..., mais je craindrais, en allant plus loin, de blesser sa modestie trop grande ¹. Nicolet, au contraire, soutenait que rien dans le ton de la correspondance ne pouvait faire supposer cette réconciliation ; il relut donc très froidement les lettres du mari, puis, les laissant tomber de ses mains dédaigneuses, il ajouta, pour tout commentaire ces mots bien connus :

« Madame, il fait grand vent, et j'ai tué six loups. »

Sur quoi, un magistrat, plus versé dans la science du Droit que dans la littérature romantique, s'écria : « Comment ? M. X... a tué six loups ? dans le Gers ? » Nicolet fut obligé d'expliquer qu'il ne s'agissait pas des exploits cynégétiques de M. X..., mais de ceux du roi d'Espagne,... d'après Victor Hugo.

Chez Nicolet, la délicatesse de la pensée et la

1. M^e Albert, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.

grâce du style n'excluaient point la grande éloquence ; dans les causes qui prêtaient à de véritables mouvements oratoires, la pensée grandissait en même temps que le style s'élargissait ; et lorsqu'il plaida l'émouvante séparation de corps Tandou, ou qu'il défendit la comtesse de Sommariva contre une demande en interdiction, l'avocat sut trouver dans son âme ardente et généreuse des accents passionnés et saisissants. Néanmoins, les luttes orageuses de la Cour d'assises ne paraissaient pas l'attirer, et il ne les recherchait point, bien que chacune de ses rares apparitions devant cette juridiction ait été pour lui l'occasion d'un succès légitime. C'est ainsi qu'après avoir défendu, avec la plus grande énergie et pendant sept heures d'audience, l'accusé Godefroy devant la Cour d'assises de la Seine, il retombait, évanoui, sur son banc ; mais il avait déjà fait passer dans l'âme de ses auditeurs haletants l'émotion profonde qui le terrassait.

Par un contraste vraiment surprenant, cet artiste si fin fut en même temps un homme d'affaires plein de sagacité et de clairvoyance : avec quelle sûreté il précisait une question de droit, avec quelle vigueur il la discutait ! Et cependant il n'était pas de ceux « qui entassent dans leur esprit les diverses solutions qu'a préconisées pour chaque hypothèse juridique la verve batailleuse des commentateurs, ni même les variations sans nombre que, dans son inaltérable sérénité, a traversées la souveraine sagesse de la jurispru-

dence¹ ». C'était « dans la réflexion générale et synthétique, dans la contemplation supérieure du Droit² », qu'il avait trouvé la science ; et, loin d'embarrasser une controverse dans des expressions purement techniques, il cherchait au contraire à la dégager des formules abstraites qui la voilaient, afin de la rendre plus facilement compréhensible. Comment oublier sa logique nette et puissante, soit qu'il plaide contre M^e Senard l'importante affaire des jeux de Bourse, soit qu'après une lutte mémorable dans la célèbre affaire des chaises de l'Exposition, il triomphe de M. Rouher, président de la Commission impériale, soit qu'avec une rare intrépidité il soutienne les prétentions de la famille de Talleyrand-Périgord contre Dufaure et Berryer, celui-ci encore tout ému des ovations qui, en Angleterre comme en France, avaient marqué le cinquantième anniversaire « de son union avec l'éloquence³ ».

Les procès scientifiques ouvrirent un champ bien vaste aux qualités sérieuses de Nicolet et lui valurent une réputation aussi grande que méritée : toujours compétent, en matière de facture d'orgues comme dans l'affaire des harmoniums Debain, en matière de physique comme dans l'affaire des machines à glace, dans celle des injecteurs Giffard et dans celle des

1. Discours du Bâtonnat.

2. *Id.*

3. Discours prononcé, le 20 janvier 1879, par Nicolet, à l'inauguration de la statue de Berryer.

anéroïdes Bourdon, en matière de chimie comme dans l'affaire de la catastrophe de la Sorbonne, en matière de médecine comme dans l'affaire Gramont-Caderousse, il traita les questions les plus épineuses avec une netteté que bien des spécialistes auraient pu lui envier, et, dans ces sortes de procès, il a dû souvent, par ses objections, embarrasser les savants avec lesquels il discutait. On le sait à Toulouse, et nul de ceux qui eurent la bonne fortune d'entendre Nicolet plaider contre Alexandre Fourtanier devant M. le Premier Président Piou et les magistrats de la Grand'Chambre, n'a perdu le souvenir de l'admirable entente avec laquelle l'avocat parisien, transformé cette fois en professeur d'éclairage au gaz, expliqua les clauses obscures d'un cahier des charges qu'interprétaient diversement deux puissantes compagnies.

Il serait enfin trop long d'énumérer les procès financiers dans lesquels Nicolet sut donner aux chiffres un attrait et une saveur qu'on ne leur soupçonnerait pas : qu'il me soit pourtant permis de rappeler avec quelle habileté il présenta la défense du comte de Poret dans l'affaire Mirès et avec quelle énergie il lutta contre les administrateurs du Crédit mobilier et de la Société immobilière.

Je me reprocherais de ne point donner une mention spéciale au procès engagé sur la question de validité des 70 testaments du commandeur de Gama Machado, ce savant fantaisiste et original qui prétendait expliquer le système du monde par des ressem-

blances entre les objets les plus dissemblables et par l'influence que peuvent avoir les couleurs sur le caractère des individus. Nicolet fut, avec Léon Duval et M^e Allou, chargé de défendre, contre Dufaure, Hébert et M^e Senard, l'œuvre testamentaire de ce naturaliste étrange. Cette joute oratoire, dans laquelle chaque avocat fit briller les qualités qui lui étaient propres, fut certainement l'une des plus remarquables qu'il ait été donné d'admirer à la barre de la Cour de Paris ; Nicolet se distingua par des aperçus philosophiques particulièrement élevés, et je ne puis résister à la tentation de mettre sous vos yeux cette page éloquente dans laquelle il cherchait à expliquer les utopies du vieux savant :

« On nous montrait, s'écria-t-il, M. Machado s'aventurant, lui débile, vers les cimes qui ne sont accessibles qu'au génie, et, saisi de vertige, roulant aux précipices de la folie ; j'aurais voulu qu'on montrât ces privilégiés du génie roulant avant lui dans les abîmes qu'ouvre à la raison humaine l'abus de l'étude, l'excès de la logique, l'orgueilleux besoin de tout comprendre et de tout expliquer ! Que d'illustres et douloureux exemples se seraient pressés à votre barre ! Dans l'antiquité, Épicure, escorté de ses atomes ; Socrate, le plus sage des hommes, conversant avec son démon familier ; plus près de nous, Christophe Colomb, l'initiateur d'un monde, écoutant ces voix mystérieuses qui d'en haut l'appelaient à l'accomplissement de son œuvre ; plus près encore, Descartes,

l'historiographe de la raison humaine, aux prises avec ses tourbillons ; Pascal, l'immortel Pascal, le sublime halluciné, poursuivi jusque dans sa chambre par un implacable précipice qui ne quittait pas sa droite, et punissant par de puériles tortures infligées à la chair les doutes dont son âme était obsédée ; puis le pêle-mêle des systèmes, Spinoza aboutissant à l'athéisme, Rousseau au déisme, Hegel au panthéisme, Gall au matérialisme ; enfin chacun des anneaux resplendissants qui relient à travers les siècles la chaîne du génie humain, portant la tache fatale des aberrations comme pour attester notre misère à côté de notre grandeur... Eh quoi !... tous monomanes !... tous devenus fous par excès de génie !... tous incapables de tester !... Cette triste histoire, en répondant à la théorie de M. Troplong sur l'indivisibilité de la raison humaine, nous eût montré ce que devient l'homme, quand, oubliant sa nature finie, il se prend à l'infini, et qu'il ose interroger les causes premières ou les conséquences extrêmes que Dieu a voulu lui dérober ¹. »

Certes Nicolet fut un de ces heureux que la Nature a comblés de ses bienfaits ; mais il n'ignorait pas « qu'elle surveille ces prédestinés d'un œil jaloux et que, si elle les voit se reposer négligemment sur les promesses de leur étoile, elle les relègue peu à peu

1. *Gazette des Tribunaux*, 25 juin 1864.

dans son indifférence et dans l'oubli¹ ». Parvenu rapidement à une haute situation, jamais il ne négligea rien de ce qui pouvait donner un éclat nouveau à son talent déjà si complet : nourrissant toujours son esprit par des études fortifiantes et entretenant en quelque sorte son éloquence comme autrefois les Vestales entretenaient le feu sacré, il prenait pour lui-même le conseil du poète au laboureur :

Fertilis assiduo si non renovetur aratro,
Nil nisi cum spinis gramen habebit ager.

Si pourtant la fatigue s'emparait de son esprit énérvé par un trop pénible labeur, Nicolet se retrem-pait alors dans la lecture des chefs-d'œuvre de notre littérature. Mais il aimait surtout à lire et à relire les poésies d'Alfred de Musset. Les sentiments brûlants, les aspirations fiévreuses du poète de la jeunesse lui communiquaient cette sève ardente et toujours renouvelée qui donnait à sa vie tant de mouvement et d'animation. Et, bien des fois, après avoir goûté le charme de cette lecture, il a pu lui-même répéter :

Oui, la vie est un bien, la joie est une ivresse :
Il est doux d'en user sans crainte et sans soucis,
Il est doux de fêter les dieux de la jeunesse.

Nicolet n'a pas souvent écrit, mais il l'a fait assez pour prouver que son talent d'écrivain égalait son talent d'avocat. Dans une monographie très remar-

1. Discours du Bâtonnat.

quée¹, il exposa ses vues sur l'organisation de la magistrature ; et dans cette œuvre, quoi de plus pur, de plus élégant que le style ? quoi de plus noble, de plus élevé que la pensée ? S'il demande que le magistrat offre aux justiciables la double garantie de la capacité et de l'indépendance, tout en ayant le sentiment plus profond de sa responsabilité, c'est qu'il veut pour l'ordre judiciaire, « cette clef de voûte de l'ordre social », tous les égards, tous les honneurs, tous les respects.

Bien qu'il eût reçu en partage tant de qualités, l'avocat, chez Nicolêt, ne venait encore qu'après l'homme. Ne sont-ils pas en effet bien rares, ceux dont le cœur fut aussi bon, la sensibilité aussi vraie ? Nicolêt avait, par-dessus tout, une âme aimante, et son affabilité était telle que, pour montrer aux yeux ce penchant naturel, un artiste de ses amis avait eu l'idée ingénieuse de tracer un dessin dans lequel il le représentait entouré de mains qui se tendaient vers lui et que les siennes cherchaient à saisir.

Pour ses confrères, quel dévouement ! Il le poussait jusqu'à l'abnégation. Sans se préoccuper des conséquences que pouvait entraîner sa générosité, il était toujours prêt à les défendre contre toute attaque qui lui aurait semblé injuste ; c'est ainsi que, se trouvant à Compiègne en 1867, il n'hésita pas à faire, devant

1. Réflexions à propos du projet de loi sur l'organisation de la magistrature, 1870.

les souverains d'alors, l'éloge de Jules Favre, avec des accents tellement convaincus que personne ne put se méprendre sur le sentiment si respectable qui l'avait dirigé.

Mais les jeunes gens furent de tous temps l'objet particulier de ses prédilections et de ses sympathies : toujours jeune de caractère, il se sentait attiré vers cette jeunesse, dont il ne cessait de partager les ardeurs ; et l'avocat novice, qui venait lui demander conseil, était d'avance certain de recevoir un bienveillant accueil. Un jour pourtant, dans une plaidoirie, la chaleur de la discussion entraîna Nicolet au delà des limites qu'il eût voulu franchir ; le jeune avocat contre lequel il plaidait fut profondément froissé et le témoigna. Nicolet l'apprit et, désolé de ce qu'il avait fait, il s'empressa d'écrire une lettre si affectueuse au jeune avocat, que ce dernier, ému à son tour, courut remercier Nicolet. Celui-ci, dès qu'il le vit entrer, se précipita dans ses bras, en disant : « Ah ! mon pauvre ami, comme je vous demande pardon ! » Le jeune confrère d'alors n'était autre que l'éminent bâtonnier d'aujourd'hui, M^e Oscar Falateuf.

Ce fut cette générosité naturelle qui empêcha l'âme indépendante de Nicolet de se plier jamais aux exigences égoïstes et étroites des partis politiques. Il était de ceux qui s'attachent de préférence aux choses « qui ne périssent ni ne changent ¹ », et l'objet de son culte passionné fut le Droit avec sa vieille et

1. Discours du Bâtonnat.

mâle devise, *surum cuique*. « C'est lui que j'aime, disait-il, c'est en lui que je salue la haine de la fourberie, de l'ingratitude, de l'envie, de la violence, de l'oppression, qu'elle vienne d'en haut ou d'en bas, et, pour tout dire en un seul mot, de l'injustice à tous les degrés et sous toutes les formes ; comme c'est en lui que je salue la modération, la tolérance, le respect de la faiblesse, l'obéissance à la loi, et la sainte Liberté, non pas celle dont des vers célèbres ont fait une mégère, non pas celle qui s'affiche sur nos murs dévorés par les flammes, mais celle dont un vrai poète a tracé la radieuse image :

La liberté que j'aime est née avec notre âme,
Le jour où le plus juste a bravé le plus fort ¹.

La fière indépendance de celui qui avait prononcé de telles paroles lui donnait bien le droit de plaider, dans la même semaine et avec une égale conviction, et pour M. Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, et pour le P. Dulac, directeur de l'École de la rue des Postes, sans que personne pût songer à suspecter la loyauté ni la sincérité des sentiments qu'il exprimait dans ces deux plaidoyers. Les dissensions politiques, dans notre malheureuse société, creusent, entre les partis, des abîmes profonds ; elles éloignent les citoyens les uns des autres par des distances et des obstacles infranchissables. N'était-ce pas dès lors, pour Nicolet, un titre bien glorieux que de s'impo-

1. Discours du Bâtonnat.

ser à tous par la fermeté, la droiture et l'élévation de son caractère, et de voir des hommes venant des points extrêmes de l'horizon politique lui demander, dans les jours d'infortune, l'appui de ses conseils et le secours de sa parole ?

Une existence si laborieusement, si noblement remplie, devait être couronnée par les honneurs du Bâtonnat ; et c'est en 1878 que les suffrages unanimes de ses confrères vinrent, en élevant Nicolet à cette haute dignité, réaliser le seul rêve ambitieux de sa vie.

Le discours que prononça le nouveau bâtonnier à l'ouverture des conférences du stage, est, à juste titre, considéré comme un chef-d'œuvre et un modèle du genre. Mais ce qui constitue le plus grand attrait de cette œuvre remarquable, c'est que Nicolet, à son insu, a peint lui-même, en grand artiste qu'il était, et avec une vérité et une richesse de couleurs inimitables, son propre portrait. N'est-ce point en effet l'avocat éminent, qui salue d'abord « cette profession, dont la bonté maternelle lui a fait des jours si heureux ? » N'est-ce point le lutteur intrépide, qui signale aux impatients « le danger de la présomption qui les conduit aux abîmes et le danger du dégoût qui les conduit à l'avortement ? » N'est-ce point le travailleur infatigable, qui trouve dans le travail « la source des jouissances, que la possession ne lasse ni n'émousse et qui, saines et fécondes, n'en sont pas moins pénétrantes ? » N'est-ce point le jurisconsulte consommé qui

convie ses jeunes confrères « à chercher la grandeur du Droit, à en ressentir la poésie? » N'est-ce point le lettré délicat qui leur donne pour camarades de stage et pour premiers clients « ces grands maîtres du sentiment et de la pensée, de la forme et du goût ; philosophes et conteurs, historiens et moralistes, orateurs et poètes, dont le génie a illuminé le monde et qui accourent, du fond de tous les pays et de tous les siècles, pour dévoiler, dans le charme du récit, dans la puissance de la logique, dans l'entraînement du rire et dans la contagion des larmes, les secrets de l'éloquence? » N'est-ce point l'artiste charmant, qui les engage à chercher leurs délassements dans l'étude des grands chefs-d'œuvre de notre scène et leur dit : « Demandez une distraction digne de vous à cette langue divine, qui est descendue sur la terre comme pour la rapprocher du ciel : qui fait vibrer tour à tour, dans *Alceste*, les terreurs de la fatalité ; dans *Fidelio*, l'enthousiasme du sacrifice ; dans *Chérubin*, les premiers frémissements de l'amour ; dans *Marguerite*, ses ivresses et ses rêves brisés ; dans *Rosine*, le rire éclatant de la jeunesse ; dans *Guillaume Tell*, les belles légendes de la patrie, et qui, dérochant à la nature elle-même ses voix mystérieuses, nous rend les majestueuses colères de la tempête, les ineffables murmures de la campagne assoupie, ou les étranges harmonies du désert? » Et pour achever ce portrait, c'est enfin le poète-juriconsulte, ainsi qu'on l'a appelé, qui, avec son cœur généreux, avec son âme passionnée pour tout ce qui est

grand, noble et élevé, chante un hymne magnifique à cette jeunesse qu'il chérissait : « Aimez-la donc votre jeunesse, et n'en précipitez pas les heures bénies ! Elle vous quittera assez vite, sans que vous la priiez ! Aimez-la, pour ce qu'elle vous promet, et, plus encore, pour ce qu'elle vous donne ! Aimez-la, parce qu'elle est le foyer où s'allument les meilleures flammes qui soient en nous : l'enthousiasme, pour tout ce qui est beau ; le mépris de tout ce qui est vil ; les pures ferveurs de l'amitié, du dévouement, du sacrifice, l'amour de la Patrie ! Vous trouverez des gens... pratiques, comme ils s'appellent, qui se dispensent de ces ardeurs-là, en les traitant de chimères : plaignez-les, laissez passer leurs dédains et gardez précieusement ces saintes chimères qui sont encore ce qu'il y a de plus vrai dans la vie ! — Que la Patrie, surtout, reste l'objet de votre culte passionné, et ne l'enveloppez jamais dans les plis étroits d'un drapeau politique. Pour nous tous, elle est la pauvre mère blessée ; vous êtes son espoir, et vos cœurs doivent tressaillir au souvenir d'hier, à la pensée de demain. »

Quelques semaines plus tard, une grande cérémonie, l'inauguration de la statue de Berryer, réunissait, dans l'enceinte du Palais de Justice, l'élite de la Magistrature et du Barreau ; un grand nombre d'hommes politiques et de littérateurs étaient aussi présents. Au milieu de cette réunion imposante, Nicolet, en sa qualité de bâtonnier, fut chargé, au nom du Barreau, de

prononcer l'éloge de Berryer. Comment faire le panégyrique de cet orateur « qui, pendant cinquante ans, avait fait éclater en accents immortels les plus nobles sentiments et les plus grandes pensées ; — qui, sans avoir jamais rien emprunté aux dignités et aux pouvoirs que dispensent les hommes, trouvait en lui seul son irrésistible puissance, et dont la parole, après avoir remué le monde, allait prendre place dans les annales de l'humanité ?¹ » et surtout comment redire ce que tant d'hommes illustres avaient déjà dit si excellemment ? Ce jour-là, Nicolet montra que nulle tâche n'était au-dessus de ses forces : Berryer fut loué comme il devait l'être.

Mais, hélas ! cette victoire fut la dernière que devait remporter Nicolet. Depuis longtemps, il ressentait les douloureuses atteintes de la maladie. Il avait d'abord lutté avec une indomptable énergie : pouvant à peine se tenir debout, il plaidait, courbé en deux, les mains appuyées sur le creux de l'estomac, comme s'il eût voulu en arracher la douleur qui le torturait ; et c'était un spectacle vraiment émouvant que de voir Nicolet, ainsi dévoré par la souffrance, usé par la maladie, vieilli avant l'âge, parler avec une vigueur et un entrain que bien des jeunes gens lui auraient enviés.

Le mal fut le plus fort. « Cruel et terrible mystère que celui de notre périssable organisation, disait Jules

1. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Berryer.

Favre ! L'esprit y domine le corps, et, trop souvent, en l'embrasant, sa flamme le consume. Alors l'esprit est obligé de s'avouer, au moins momentanément, vaincu et de se replier sur lui-même, avant de réengager la lutte¹. » Nicolet dut chercher, dans des climats plus doux, les forces qui lentement l'abandonnaient ; il conservait encore l'espoir qu'il lui serait bientôt possible de reprendre ses travaux accoutumés.

Lorsque, le 22 décembre 1879, eut lieu l'ouverture des conférences du stage, Nicolet ne put venir présider la séance ; et il n'eut pas même la consolation de faire cette allocution bienveillante qui, chaque année, inaugure la reprise des travaux du jeune Barreau. Mais il ne voulut laisser à personne le soin d'adresser, au nom de l'Ordre, un dernier adieu à ceux que la mort avait frappés ; ne semblait-il pas que son âme, déjà plus rapprochée des morts que des vivants, se sentit attirée vers ceux qu'elle allait bientôt rejoindre ? Ce fut Jules Favre qui présida la séance, non plus Jules Favre, tel qu'on l'avait connu autrefois, fier, majestueux, puissant, mais Jules Favre, affaibli par l'âge et attristé par des amertumes de toutes sortes. Ah ! ce jour-là, la réunion ressembla peu à un jour de fête : elle fut bien triste, bien lugubre ! Les cœurs étaient oppressés, saisis d'une émotion poignante ; et chacun avait comme un vague pressentiment que cet éloge des morts, écrit par un mourant, était aussi lu par un mou-

1. Allocution prononcée le 22 décembre 1879 par Jules Favre, à l'inauguration des conférences du stage.

rant. Quelques jours plus tard, Jules Favre devançait Nicolet dans la tombe.

Permettez-moi, Messieurs, de laisser maintenant la parole à un ami de Nicolet, et de vous lire quelques lignes inimitables ; elles ont été écrites avec le cœur : « Les forces de Nicolet diminuèrent alors d'heure en heure ; le soleil n'y pouvait rien, le ciel bleu n'y pouvait rien. Tout ce qui sourit dans la nature le rendait plus triste chaque jour. Il ne reculait que pas à pas cependant. D'abord il s'entoura d'amis... On lui dit que les visites lui faisaient mal. Il se consola en s'entourant de livres... On lui dit que la lecture lui faisait mal. Ne pouvant plus parler, ne pouvant plus voir, il appela la musique à son secours, et ses enfants lui rendirent les motifs qu'il avait aimés autrefois. Mendelssohn, F. David, Meyerbeer, Gounod furent ses derniers amis. Si bien que, quelques instants avant qu'il rendît l'âme, tandis que sa femme, épuisée par dix-huit mois de combats, le soutenait, les pauvres enfants, les yeux pleins de larmes, les doigts glacés, lui faisaient encore entendre ses maîtres préférés, qu'il écoutait en souriant¹. »

C'est ainsi, Messieurs, que mourut le grand avocat², et son âme chrétienne, encore bercée par les harmonies les plus suaves de la terre, s'envola, calme et tranquille, vers ces harmonies célestes qui bercent les âmes appelées à contempler l'Éternelle Vérité.

1. Quatrelles, *Figaro* du 11 septembre 1880.

2. Nicolet mourut à Paris, le 10 septembre 1880.

Je n'ai pas assurément la prétention de vous avoir fait connaître sous tous ses aspects le talent de M^e Nicolet. Dans un diamant artistement taillé, il est tant de reflets étincelants qui éblouissent, mais qu'il serait impossible d'analyser et de décrire !

Je vous ai toutefois montré Nicolet, consacrant son existence tout entière à l'exercice de la profession que tout d'abord il avait embrassée. Il n'a été qu'avocat. Mais, dans cette vie si bien remplie, dans cette carrière qu'il a parcourue avec tant de distinction et d'honneur, ne lui a-t-il pas été donné de trouver tout ce qu'ici-bas il a pu désirer et ambitionner ? Ne s'est-il pas vu sans cesse entouré des plus douces, des plus tendres affections, des plus saintes amitiés, de l'estime, de la considération, du respect de tous ? Oui, Messieurs, toutes ces nobles conquêtes du cœur et de l'intelligence, il a eu l'incalculable bonheur de les posséder, d'en savourer les fruits. Et c'est enfin, pourquoi ne le dirais-je pas ici bien haut, par le culte fidèle, passionné, enthousiaste de cette belle profession d'avocat, à laquelle il s'était voué sans réserve, qu'il est parvenu à acquérir et à étendre une renommée bien légitime, à nous laisser une mémoire d'autant plus précieuse que rien n'en saurait ternir ni l'éclat ni la pureté.



